AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-4

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 26 octobre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

 RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-4 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 1142 CONCERNANT LA POPULATION ANIMALE AFIN DE PRÉVOIR UNE EXCEPTION SUR LE NOMBRE D'ANIMAUX MAXIMAL POUR LES CHIENS D'ASSISTANCE

2. Ce règlement entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics.

Donné à Mascouche, le 28 octobre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca